



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de Presse

L'INCIDENT DE L'« ENRICA LEXIE »
(ITALIE c. INDE)

LA DÉCLARATION SOLENNELLE DU JUGE AD HOC
SERA FAITE EN AUDIENCE PUBLIQUE LE SAMEDI 8 AOÛT

Le Tribunal tiendra une brève audience publique en l'affaire de l'Incident de l'« Enrica Lexie » (Italie c. Inde) le samedi 8 août 2015 à 10 heures.

Au cours de cette audience, M. Francesco Francioni, Juge ad hoc désigné par l'Italie, fera la déclaration solennelle requise en vertu de l'article 9 du Règlement du Tribunal.

Pour assister à l'audience

L'audience est publique et se tiendra dans la salle d'audience principale du Tribunal. Les représentants des corps diplomatique et consulaire qui souhaitent y assister sont priés de contacter le [Bureau du Protocole](#) du Tribunal. Les membres du public qui souhaitent y assister sont priés de s'inscrire au préalable auprès du [Service de presse](#). Les représentants de la presse sont priés de s'inscrire à l'avance auprès du [Service de presse](#) en utilisant le [formulaire d'accréditation](#) qui est disponible sur le site Internet du Tribunal.

Diffusion sur Internet

L'audience sera retransmise en [direct](#) sur le site Internet du Tribunal. Une webémission enregistrée pourra être consultée dans les [archives des webémissions](#).

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels et ne sont diffusés qu'à titre indicatif.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Web du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org